

Votre note de politique générale et votre exposé d'orientation politique mentionnent un certain nombre d'ambitions visant à favoriser l'usage de véhicules motorisés à faibles émissions. Le rapport de l'OCDE attire pour sa part l'attention sur le fait que, si le recours aux véhicules électriques est aujourd'hui largement considéré comme une solution efficace pour diminuer les émissions dues aux gaz d'échappement, il n'offre pas d'avantage substantiel en termes de réduction des émissions liées à l'usure des freins, des pneus et de l'usure de la route. Pouvons-nous savoir, d'une part, si les ambitions que je viens d'évoquer concernent les véhicules électriques et, d'autre part, si elles prennent en compte les émissions non dues aux gaz d'échappement?

Enfin, le rapport de l'OCDE mentionne une série de réponses politiques à cette problématique. Pouvons-nous avoir votre point de vue à ce sujet?

09.02 Zakia Khattabi, ministre: Cher collègue, je vous remercie de mettre en lumière ce rapport que vous amenez à l'actualité, et d'attirer mon attention sur ce sujet. D'une manière générale, je partage les préoccupations du rapport qui indique en effet que les émissions non dues aux gaz d'échappement contribuent à la pollution atmosphérique. La réglementation européenne impose des limites de plus en plus strictes aux émissions dues aux gaz d'échappement, et une meilleure mise en œuvre de ces limites. En termes de proportions dans les émissions, nous pouvons considérer que la part des émissions non dues aux gaz d'échappement, notamment celles que vous évoquez, qui est associée à l'usure des freins et des pneus, représentera une part proportionnellement de plus en plus importante par rapport à l'ensemble des émissions liées à l'usage d'un véhicule.

Lors des discussions sur la révision des normes Euro qui débiteront cette année, en concertation avec mon collègue de la Mobilité et mes collègues des Régions compétents en cette matière, je veillerai à soutenir un cadre ambitieux pour les émissions non dues aux gaz d'échappement et à encourager le développement de solutions qui permettent de diminuer ces émissions.

Je n'ai pas encore abordé cette question avec mon collègue ministre en charge de la Mobilité, en ce qui concerne votre deuxième question, ni avec les responsables des entités fédérées, mais ceci fera l'objet d'une discussion lors des réunions de coordination de la position belge sur les nouvelles normes Euro.

Les émissions des véhicules électriques font partie de la problématique générale zéro émission, même si ceux-ci ne sont pas à ce jour les principaux émetteurs à viser en priorité. En ce qui concerne les pneus et la route, il convient de garantir la sécurité des usagers de la route en optimisant l'adhésion des pneumatiques aux nouveaux revêtements routiers tout en minimisant les émissions acoustiques des pneumatiques.

Un label existant, figurant dans le règlement 2017/1369, est en cours de révision et sera prochainement adopté. De manière non exhaustive, je soutiendrai au niveau européen le développement d'un cadre ambitieux pour les émissions non dues aux gaz d'échappement et j'encouragerai le développement de solutions qui permettent de les diminuer.

Quant aux recommandations politiques que vous évoquez, je les analyse avec mes services pour voir comment on peut les mettre en œuvre, avant de me prononcer ici.

09.03 Daniel Senesael (PS): Je vous remercie, madame la ministre, pour l'intérêt que vous allez porter à cette problématique qui, avec le temps, risque de prendre une importance croissante. Je vous remercie évidemment pour le suivi avec vos collègues, principalement ceux de la Mobilité des entités fédérées.

Je souligne le cadre ambitieux que vous voulez réserver aux éléments repris dans la question. Je me réjouis de connaître au cours des semaines à venir les réponses politiques que vous réserverez à cette problématique. Avec votre autorisation, je me permettrai de vous interroger à nouveau ultérieurement. Encore merci pour votre implication en la matière.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

10 Question de Daniel Senesael à Zakia Khattabi (Climat, Environnement, Développement durable et Green Deal) sur "Les déchets électroniques" (55012313C)

10 Vraag van Daniel Senesael aan Zakia Khattabi (Klimaat, Leefmilieu, Duurzame Ontwikkeling en Green Deal) over "E-waste" (55012313C)

10.01 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, dans le rapport du Global Statistics Partnership, on souligne que l'évolution de la quantité de déchets électroniques produits annuellement à l'échelle mondiale suit une courbe

ascendante: 44,4 millions de tonnes de déchets ont été évaluées en 2014 pour passer à 53,6 millions en 2019 et à 74,4 millions de tonnes qui sont annoncés pour l'année 2030. Ce phénomène s'accompagne d'une augmentation de la quantité de déchets rejetés dans la nature. Ceux-ci étant souvent composés de substances toxiques ou dangereuses (mercure, agent ignifuge bromé, chlorofluorocarbures, hydrochlorofluorocarbures, etc.), leur rejet présente des risques pour l'environnement, le climat et la santé humaine. Soulignons que, selon ce rapport, la masse de déchets électroniques produits en Belgique en 2019 est évaluée à 234 tonnes. Madame la ministre, pouvons-nous avoir votre retour sur cette problématique?

Je fus, avec d'autres collègues, à l'initiative d'une proposition de résolution sur l'économie circulaire. On sait que l'obsolescence programmée semble constituer un facteur favorisant l'augmentation du nombre de déchets électroniques dans le monde et en Belgique en particulier. Des échanges au sein du gouvernement ont-ils été entamés en vue de contreenir à ce phénomène? Des initiatives et engagements sont-ils envisagés aux niveaux national et européen?

10.02 **Zakia Khattabi**, ministre: Monsieur Senesael, en effet, le modèle de production et de consommation linéaire, c'est-à-dire extraire, produire, consommer, jeter, est à l'origine de forts impacts sociaux et environnementaux: utilisation de ressources, des émissions de gaz à effet de serre, de pollution et de production de déchets plus ou moins dangereux.

Pour agir au tout début de la chaîne de production, mon collègue de la Santé et moi-même avons, dès le début de notre prise de fonction, transposé dans le droit belge les directives déléguées 2020/360-361 et 364 à 366 limitant l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Cette transposition avait pris du retard puisque le gouvernement précédent était en affaires courantes.

La lutte contre les déchets électroniques entre, pour nous, dans le cadre d'une politique plus large de réduction des déchets et d'utilisation efficace des ressources. Pour ce faire, je proposerai, en concertation avec mes collègues fédéraux, un plan sur l'économie circulaire. Nous sommes en train d'y travailler avec mon collègue Dermagne.

En complément de l'action des Régions, notre objectif sera d'activer les leviers fédéraux pour

favoriser une transition vers une économie circulaire maintenant les matériaux le plus longtemps en circulation dans le circuit économique.

Le plan fédéral se concentrera sur une politique de produits cohérente, des normes de produits et l'allongement de la durée de vie des produits. Je pense notamment à des critères de réparabilité pour des produits spécifiques dans la lutte contre l'obsolescence programmée ou à l'introduction d'une période de garantie légale plus longue.

L'Union européenne a fixé des objectifs ambitieux pour la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, conformément à la directive 2012/19 de l'Union européenne.

Au niveau international, l'Union a également joué un rôle clé dans l'élaboration d'orientations au titre de la Convention de Bâle sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets et le renforcement des capacités, y compris sur les déchets électroniques.

L'Union contribue également aux initiatives soutenant une gestion saine des déchets électroniques, entre autres le programme *SWITCH Africa Green* qui soutient les initiatives d'économie verte inclusive dirigées par les entreprises, y compris la gestion des déchets électroniques.

Le projet Horizon 2020 - *E-waste Implementation Toolkit* avec l'Afrique en 2017 visait à soutenir les stratégies de recyclage dans les zones métropolitaines d'Europe et d'Afrique. Des initiatives, telles que *Close the Gap* et *WorldLoop* visent le traitement responsable en fin de vie des ordinateurs fournis par les programmes de dons.

La directive DEEE contient également des critères guidant les autorités chargées de l'application de la loi pour faire la distinction entre les EEE usagés et les déchets afin de lutter contre les transferts illégaux. Avec mon administration, je suis évidemment ce dossier européen de très près.

10.03 **Daniel Senesael** (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour cette réponse très précise et très complète. Je tiens aussi à vous remercier d'avoir pris, avec votre collègue, l'initiative de cette transposition de la directive européenne dans le droit belge. Vous avez souligné un retard assez conséquent expliqué en partie par les affaires courantes de la législature précédente.

Je suis également très satisfait de votre implication et de votre volonté avec votre collègue Dermagne de mettre en place ce plan de l'économie circulaire. Je suis également d'avis qu'il est important d'activer les leviers qui sont à votre disposition et qui peuvent être activés au niveau fédéral pour promouvoir, d'une part, la pertinence et, d'autre part, la performance de l'économie circulaire en la matière, et plus particulièrement encore, l'attention qui pourra être réservée au traitement des déchets électroniques.

Je pense donc que votre volonté de parvenir à des résultats tangibles nous conforte dans l'idée que vous allez poursuivre un travail intéressant.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

11 Question de Daniel Senesael à Zakia Khattabi (Climat, Environnement, Développement durable et Green Deal) sur "La pollution lumineuse" (55012314C)

11 Vraag van Daniel Senesael aan Zakia Khattabi (Klimaat, Leefmilieu, Duurzame Ontwikkeling en Green Deal) over "Lichtvervuiling" (55012314C)

11.01 Daniel Senesael (PS): Monsieur le président, madame la ministre, une étude parue dans la revue scientifique *Nature Ecology & Evolution*, le 2 novembre 2020, soulève l'impact négatif des sources de lumière artificielle nocturne sur les organismes sauvages et les écosystèmes, en particulier en raison du rôle central que jouent les régimes lumineux dans la détermination du moment de l'activité biologique. Cette étude qui prend appui sur les résultats de 126 publications scientifiques, chacune se focalisant sur un nombre limité d'espèces vivantes, souligne que "la lumière artificielle émise de nuit modifie particulièrement la physiologie et le comportement des organismes en affectant les niveaux d'hormones, le début de l'activité quotidienne, l'alimentation et la phototaxie, mais généralement avec un impact moins fort sur les réponses des communautés particulières, telles que l'abondance et la richesse en espèces".

Kevin J. Gaston, l'un des auteurs, ajoute que les effets de cette pollution lumineuse peuvent être observés à différents niveaux dans les écosystèmes impactés: chez les microbes, les plantes lesquelles voient leurs cycles saisonniers perturbés, les insectes et les animaux.

Madame la ministre, pouvons-nous avoir votre

retour sur les résultats de l'étude évoquée? Pouvez-vous nous informer au sujet de l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité en Belgique? Des initiatives sont-elles envisagées vis-à-vis de cette problématique?

11.02 Zakia Khattabi, ministre: Monsieur le président, monsieur Senesael, je partage votre inquiétude et votre analyse. La pollution lumineuse a, en effet, un impact majeur sur la biodiversité, sur les espèces et sur les écosystèmes. Toutefois, la gestion de ce problème relève de la compétence des Régions. Je ne peux donc que vous renvoyer vers mes collègues ministres de l'Environnement au niveau des Régions. Je serais d'ailleurs curieuse de prendre connaissance des réponses qu'ils apporteront à vos questions.

11.03 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Avec mes collègues, je ne manquerai pas d'adresser cette question à vos homologues régionaux. Nous nous tiendrons informés du suivi de ce dossier.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

12 Question de Daniel Senesael à Zakia Khattabi (Climat, Environnement, Développement durable et Green Deal) sur "Les émissions de nanoparticules" (55012315C)

12 Vraag van Daniel Senesael aan Zakia Khattabi (Klimaat, Leefmilieu, Duurzame Ontwikkeling en Green Deal) over "De uitstoot van nanodeeltjes" (55012315C)

12.01 Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, une étude menée sur des enfants résidant à Strasbourg a démontré la présence d'importantes quantités de nanoparticules dans leur organisme. L'étude établit le lien entre la présence de ces particules dans l'organisme des enfants et la proximité d'un axe routier. La toxicité de ces particules est aujourd'hui reconnue: celles-ci augmentent considérablement le risque d'apparition de cancers, de maladies cardiovasculaires, de problèmes respiratoires et peuvent se transmettre de la mère au fœtus.

Parmi les principales causes des émissions de nanoparticules, nous pouvons citer la pollution atmosphérique due à la combustion des moteurs diesel.

Madame la ministre, pouvez-vous nous informer au sujet de l'impact de ce phénomène environnemental sur le territoire belge? Des